

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 17_341_CO_AR DU 20 JUILLET 2017 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS - 2018

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, le concours externe sur titre d'éducateur territorial de jeunes enfants territorial est ouvert au titre de l'année 2018, en convention avec les Centres de Gestion du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée. Le nombre de postes ouverts pour l'année 2018 est de **16**.

RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

La période de retrait des dossiers est fixée du 7 novembre au 29 novembre 2017 sur internet en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique www.cdg44.fr.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier original imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 7 décembre 2017. Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi). Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du CDG 44 en dehors des heures d'ouverture.

ATTENTION: les dossiers papier ne seront plus distribués. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Ils devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site www.cdg44.fr. Des ordinateurs seront mis à leur disposition, et des agents du Centre de Gestion les accompagneront en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00).

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera désormais par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrites et orales, les courriers de résultats des écrits et les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci est accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Le concours sur titre avec épreuves d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.

DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES :

- **Épreuve écrite:** le 8 février 2018 à la Roche sur Yon (85)
- **Épreuve orale :** dates à déterminer (à partir de mai 2018)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr